

ANNEXE -SIGNATURE
REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES
PERISCOLAIRES
DE BRIE-ET-ANGONNES 2018-2019

Par votre signature, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté l'ensemble des règles stipulées dans le règlement intérieur daté du 18/07/2018, consultable sur <http://www.brie-et-angonnes.fr/> (Rubrique Portail Famille) et en mairie. Par ailleurs, vous certifiez que vos enfants sont couverts par une assurance extrascolaire.

Cette dernière page est à retourner en mairie sous forme physique ou par scan.

NOM :
Prénom :
Numéro allocataire CAF :

Nom, prénom et niveau enfant 1 :
Nom, prénom et niveau enfant 2 :
Nom, prénom et niveau enfant 3 :
Nom, prénom et niveau enfant 4 :

Signature des responsables légaux de l'enfant :

Le.....

A.....